



RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

LUNDI 31 MAI 2010

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u>	<u>DIRECTION :</u>	D. LACONDEMINE	
	<u>ÉLUS</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
	<u>1^{er} Collège</u>	S. DI GREGORIO	A.DELEAUD B.PERCHAUD
	<u>2^{ème} Collège</u>	G.CLEAUD G.MORIN G.DOMBEY L.BOUTIN	
<u>ÉTAIENT ABSENTS :</u>		JC.BERTHIER F.RABUEL G.GAGNOUX	T. PHILIP C.BARITEL R.MARTY G.PILLON G.MALECKI

Questions CGT:

- 1) **Ouverture de négociation** : Depuis 3 semaines les salariés de la production sont en grève. Les grévistes et le syndicat CGT demandent une nouvelle fois à la direction l'ouverture de négociations sur la base d'une augmentation générale de 200€

Réponse Direction :

Un échange a déjà eu lieu pour annoncer qu'il était exclu de négocier une seconde augmentation de salaire, par contre les discussions sont ouvertes sur les points autres que salariaux.

- 2) **Horaire variable** L'horaire fixe mis en place par la direction avec l'aide des 2 autres organisations syndicales, ne satisfait pas les personnes concernées. Nous demandons l'arrêt de l'horaire fixe et le retour à l'horaire variable dès le mois de juin.

Réponse Direction :

Nous sommes conscients de cela et c'est pour cela que les horaires ont déjà été adaptés au montage cônes avec un décalage d'une 1/2 heure à la demande des salariés concernés (avec 2 exceptions pour accommoder 2 salariés qui rencontraient des difficultés sur la garde de leurs jeunes enfants)

Par ailleurs, un bilan est prévu avant fin juin pour recenser les problèmes rencontrés et trouver ensemble une solution adaptée (« bilan qualitatif et bilan de l'impact des nouveaux horaires de travail » tel que stipulé sur l'accord).

- 3) **Paiement de la ½ prime d'assiduité** : A ce jour aucun rappel n'a été fait concernant la ½ prime d'assiduité du 2^{ème} semestre 2009. Donc nous demandons son paiement dès le mois de juin 2010.

Réponse Direction :

Comme déjà annoncé, celle-ci figurera sur la paye du mois de mai : les salariés constateront qu'elles ont été payées il y a 2 jours déjà.

- 4) **Entretien des tenues de travail** Nous vous demandons que l'entretien des tenues de travail soit pris en charge par l'entreprise, comme l'a décidé la cour de cassation dans un arrêt du 21 mai 2008.

Réponse Direction :

Voir réponse précédente sur le sujet

- 5) **Complémentaire maladie (Mutuelle)** : Lors de la dernière négociation salariale, si nous voulions une mutuelle il faudra « se la payer ». Donc il fallait que l'on choisisse entre une mutuelle ou l'augmentation des salaires. Vous avez mis en place pour les cadres et assimilés une complémentaire maladie et une prévoyance. La prévoyance est un accord national (conventionnel) et la complémentaire est un acquis d'entreprise. Les contrats ont été revu en 2009, vous n'avez jamais demandé à ces catégories de choisir. Nous vous demandons le même traitement pour toutes les catégories de l'entreprise, c'est à dire de bénéficier d'une complémentaire et d'une prévoyance du même niveau de prestation, de financement pour tous les salariés. Pourquoi la direction est passée par un courtier d'assurance ? D'après nos informations, le courtier peut avoir une commission de 5% du montant de la cotisation mensuelle de chaque adhérent, soit au total par année environ 20000€ Est-ce exact ? Si c'est faux, quel est le montant de la commission en % et qu'elle est son montant pour l'année 2009 ?

Réponse Direction :

Voir réponses précédentes. En ce qui concerne la commission du courtier, sa commission est transparente puisqu'il négocie des contrats en masse sur des tarifs plus intéressants auprès des mutuelles, tarifs dont nous bénéficions de facto.

- 6) **Information sur la fiche de paie** En avril, le montant de la cotisation de la GMP a été modifiée avec un rappel de 3 mois. Une nouvelle fois aucune information n'a été transmise. Nous demandons qu'une information soit faite à chaque fois qu'il y a un changement sur la fiche de paie.

Réponse Direction :

La GMP ne peut être appliquée en paye que lorsqu'elle est connue au niveau national après avoir été négociée avec les partenaires sociaux, si vos instances nationales peuvent accélérer le processus, il serait pertinent de leur faire remonter vos remarques mais de notre côté, nous n'avons pas la possibilité.

- 7) **Logidis** Nous demandons l'installation de panneaux d'affichage pour les organisations syndicales chez Logidis.

Réponse Direction :

Cette demande est légitime.

- 8) **Compte rendu des délégués du personnel** A ce jour nous n'avons pas reçu les comptes rendus des mois de mars et avril 2010.

Réponse Direction :

Cette remarque est légitime.

Prochaine réunion à 14 h 30 le 30 juin 2010 en Chardonnay 2.